



## FORMATION – Elus, financez vos projets permettant d’assurer la gestion durable de votre forêt et la valorisation locale de vos bois

Le 08/02/2024 – de 14h15 - 17h30 – Digne (04)

### ORDRE DU JOUR

Formatrice : Caroline GALLES, Communes forestières  
Intervenants : Communes forestières

**Objectif général de la formation** : Appréhender les enjeux et la nécessité de réaliser des travaux en forêt – Connaître les modalités de valorisation des bois en circuit-court

**Objectifs opérationnels** : Être en mesure d’identifier les modes de financement selon mon projet et de solliciter les personnes ressources.

14h15 – 14h30 Accueil

14h30– 14h45 Introduction et présentation de la formation

**14h45 – 15h00 L’élu décisionnaire de la gestion et la valorisation des forêts communales**

**15h00 – 16h00 Assurer la pérennité des peuplements forestiers**

- ✓ Investir dans la régénération des peuplements forestiers
- ✓ Garantir l’accessibilité au massif forestier
- ✓ Participer activement à l’approvisionnement de la filière bois locale

**16h00 – 16h15 Pause**

**16h15 – 17h15 Valoriser les bois locaux dans vos projets**

- ✓ Construire avec notre ressource locale
- ✓ Choisir l’énergie bois en substitution des énergies fossiles

17h15-17h30 Echanges et clôture

**COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)

## LIEU DE LA FORMATION

### Salle de l'Ermitage

33 Bd Gambetta, 04000 Digne-les-Bains



## COORDONNEES SUR PLACE

Thomas PAUTI – 06 48 33 68 73

## MOYENS PEDAGOGIQUES EMPLOYES

- Séance de formation en salle
- Ressources pédagogiques sous format papier remises aux participants
- Retour d'expériences

## MODALITES D'INSCRIPTION

### PROCEDURE D'INSCRIPTION

L'inscription se fait en remplissant le formulaire d'inscription en ligne ou via l'adresse email [inscription@communesforestieres.org](mailto:inscription@communesforestieres.org).

### OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

La date limite d'inscription à cette formation est fixée au **6 février 2024**. Les demandes arrivées après cette date seront étudiées au cas par cas.

Les personnes non inscrites seront acceptées ou refusées selon l'appréciation du formateur.

### ANNULATION DE LA FORMATION

En cas d'annulation de la formation, les Communes Forestières informeront les inscrits par mail et/ou téléphone. Une information spécifique sera faite sur le site internet de l'Union Régionale.

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PUBLIC CONCERNE

Ces formations sont destinées aux maires, adjoints, conseillers municipaux, secrétaires de mairie et agents des collectivités en charge des dossiers forestiers, bâtiments, risques, patrimoine, ou intéressés par le sujet.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Un questionnaire d'évaluation de la formation devra être renseigné à l'issue de celle-ci.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

### OUVERTURE DE LA FORMATION AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Nous contacter pour toute question concernant l'accès à la formation aux personnes en situation de handicap.



## REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès des Communes Forestières.

## PARTICIPATION FINANCIERE

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES ADHERENTES A JOUR DE LEUR COTISATION

L'association des Communes forestières prend en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation.

### ELUS / PERSONNEL DES COMMUNES NON A JOUR DE LEUR COTISATION

Pour les participants de communes et collectivités non adhérentes, une participation de 250 € par stagiaire sera demandée.

***Les Communes forestières sont agréées organisme de formation par le Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.***

## FORMATION MISE EN ŒUVRE AVEC LA PARTICIPATION FINANCIERE DE



**COMMUNES FORESTIÈRES DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE**

42 avenue Victor Hugo · 04000 Digne-les-bains · Tél. 04 92 35 23 08

contact04@communesforestieres.org · [www.communesforestieres-paca.org](http://www.communesforestieres-paca.org)